

SYRIE

Une mesure positive : la libération de 121 détenus libanais

Index AI : MDC 24/01/98

La libération, la semaine dernière, de 121 détenus libanais par les autorités syriennes représente une mesure positive qu'il convient cependant d'étayer par d'importantes modifications législatives destinées à protéger les droits humains, a déclaré aujourd'hui (9 mars 1998) Amnesty International.

L'Organisation a également exhorté le gouvernement syrien à libérer l'ensemble des prisonniers d'opinion, détenus uniquement en raison de leurs convictions politiques, à la suite de procès manifestement inéquitables.

Les 121 Libanais, pour la plupart incarcérés sans inculpation ni jugement depuis les années 70, ont été libérés par le gouvernement syrien et remis aux autorités libanaises.

Dix-huit d'entre eux ont été placés en détention par les autorités libanaises parce qu'ils étaient soupçonnés d'être impliqués dans diverses infractions – meurtre, collaboration avec l'État d'Israël et trafic de drogue, notamment. Au nombre de ces personnes figure Haytel al Hayek, dont le maintien en détention est lié à son implication présumée dans l'assassinat de l'ancien premier ministre Rachid Karamé.

Amnesty International prie les autorités libanaises de garantir à ces détenus un procès équitable, conforme aux normes internationales, et de les autoriser à entrer en contact, sans restriction, avec leurs avocats et leurs proches. L'Organisation rappelle qu'ils ne doivent subir aucune forme de mauvais traitements et que leur détention doit être placée sous la surveillance de l'autorité judiciaire.

En outre, si elle se félicite des libérations survenues, semble-t-il, à la suite de l'intervention des présidents syrien et libanais, Amnesty International reste vivement préoccupée par la détention prolongée, dans divers établissements pénitentiaires syriens, de certains de prisonniers d'opinion et de prisonniers politiques. La plupart d'entre eux purgent actuellement des peines pouvant s'élever à vingt-deux ans, prononcées par la Mahkamat Amn al Dawla al Aliya (Cour suprême de sûreté de l'État) à la suite de procès manifestement inéquitables, uniquement en raison de leur appartenance à un parti d'opposition.

Des dizaines de prisonniers politiques libanais ont été condamnés pour leur collaboration présumée avec l'État d'Israël. De très nombreux détenus d'autres nationalités, notamment des Palestiniens, sont toujours incarcérés sans inculpation ni jugement.

Amnesty International est particulièrement préoccupée de constater que plus de 50 prisonniers d'opinion et prisonniers politiques n'ont pas été libérés après l'expiration de leur peine. Tel est notamment le cas des prisonniers d'opinion Khalil Bragez, soixante-cinq ans, incarcéré depuis vingt-sept ans – dont douze au-delà de la date d'expiration de sa peine – et Fatch Jamus, qui a fini de purger la peine de douze ans d'emprisonnement que lui a imposée la Cour suprême de sûreté de l'État pour ses activités en faveur du Hizb al Amal al Shuyui (Parti d'action communiste, PAC).

L'Organisation est très inquiète de ce que Riad al Turk, membre dirigeant du Hizb al Shuyui-al Maktab al Siyassi (Parti communiste-bourgeois politique, PCBP), bientôt septuagénaire, est maintenu en détention sans inculpation ni jugement. Incarcéré depuis plus de dix-sept ans, cet homme aurait subi des tortures particulièrement pénibles, et son état de santé est préoccupant.

Amnesty International engage les autorités syriennes à libérer l'ensemble des prisonniers d'opinion, à veiller à ce que les prisonniers politiques inculpés d'infractions prévues par la loi

bénéficient d'un procès conforme aux normes internationales d'équité et à les autoriser à recevoir sans délai et sans restriction la visite de leurs proches et de leurs avocats. 1